

<https://enseignants.se-unsas.org/Auto-evaluation-et-evaluation-des-etablissements-tout-ca-pour-quoi>



Auto-évaluation et évaluation des établissements : tout ça pour quoi ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : jeudi 14 octobre 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Rendue obligatoire par la loi pour une École de la confiance en 2019, une évaluation de l'ensemble des EPLE de France doit dorénavant avoir lieu tous les cinq ans. 20 % des EPLE seront donc évalués chaque année. Il y a deux étapes à l'évaluation : l'auto-évaluation et l'évaluation externe.

L'auto-évaluation

Il s'agit très concrètement d'élaborer un rapport concerté entre tous les membres de la communauté éducative (enseignants, élèves, parents, etc.) sur les activités de l'établissement autour de 4 grands domaines :

- Apprentissages et parcours des élèves, enseignement
- Vie et bien-être de l'élève et climat scolaire
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial
- Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement

Le document, une fois finalisé, est présenté au conseil d'administration et est ensuite remis à l'administration ainsi qu'à la collectivité de rattachement.

L'auto-évaluation définit des priorités stratégiques et des objectifs. Elle identifie également des pistes d'action et des besoins en formation.

L'évaluation externe

L'auto-évaluation est suivie d'une évaluation externe. Cette dernière peut être effectuée par différents acteurs : des corps d'inspection, des personnels de direction ou encore des chargés de mission qui effectuent une visite sur site de quelques jours. Un second rapport est alors rédigé servant à identifier les marges de progrès. Il propose un plan d'action et de formation.

L'avis du SE-Unsa

Ce travail d'évaluation ressemble fortement à la phase diagnostic qui précède l'élaboration du projet d'établissement. Si cette évaluation enclenche, en lien avec le projet d'établissement, une réelle dynamique profitable aux équipes avec des moyens humains et financiers, alors c'est une action que l'on ne peut que soutenir. Mais la crainte est grande que tout ce processus lourd et long ne débouche sur aucune action concrète ni aucun moyen supplémentaire et ne soit donc une coquille vide.

Le SE-Unsa tient à rappeler que le temps investi par les équipes, déjà débordées, doit être reconnu. À défaut, les réunions doivent se tenir sur temps de service. Empiler les exigences a ses limites.

Le Conseil d'évaluation de l'École met en avant la dimension participative de l'évaluation. Sans moyens dégagés pour le travail collectif, il est impossible d'exiger l'investissement de tous les personnels dans ce processus. D'ailleurs, les conditions d'exercice des personnels, et plus largement leur bien-être, est un point qui gagnerait lui aussi, à être évalué...